

Acte de gestion : gestion des ASC

Informations : information sur les enjeux de la DTRS et sur l'évolution de l'organisation des activités de supervision des réseaux ADSL-FTTH et Transmission au sein de la Direction des Réseaux, information sur les futurs aménagements des sites de Lacassagne et Sky 56 à Lyon.

Consultation : externalisation d'une partie des activités exercées par les équipes d'ODR en UPR

■ Demande d'abondement du budget ASC.

- Un arrêt de la cour de cassation du 12 novembre 2015 a rappelé à la Direction qu'elle devait appliquer le Code du Travail pour le calcul de la contribution patronale pour les ASC. Cette contribution se calcule au prorata de la masse salariale. Un autre jugement a précisé qu'aucun CE ne pouvait voir sa subvention baisser : donc si pour un CE donné le calcul au prorata des effectifs leur était favorable c'est cette règle qui devait s'appliquer. Aussi nous n'avons pas compris l'empressement des autres OS a négocié avec la Direction un calcul au prorata des effectifs pour l'ensemble des CE. Cet accord prive certains CE de plus d'un quart de leur subvention potentielle mais s'applique depuis septembre 2016 car signer par une majorité d'OS.
- Nous proposons aux élus du CE une résolution qui abonde notre subvention du différentiel entre le calcul à la masse salariale et le calcul aux effectifs entre les deux dates sus citées. Donne la possibilité de récupérer près de 1 million 500 000 €uros sur le périmètre du CE DTSI.
- **Le point de vue de la CFE-CGC** : nous déplorons que l'ensemble des autres OS se soient opposé à cette résolution. Elle prive les salariés d'un budget additionnel et aurait permis d'augmenter significativement le reversement à chacun des ayants droits.
- **L'avis du CE** : une majorité d'élus ont voté en défaveur de cette résolution ; seuls les élus de la CFE-CGC ont voté POUR

■ Les enjeux de la DERS

- Les enjeux de la Direction de l'Exploitation des Réseaux et des Services (DERS) sont en liens étroits avec le Plan Stratégique 2020.
 - asseoir notre cyber résilience pour assurer une expérience client incomparable en toute confiance et contrecarrer toutes les attaques sur notre réseau
 - tenir la qualité de service partout et tout le temps en offrant la meilleure expérience client et rester le 1^{er} opérateur en termes de qualité de réseau mobile
 - développer des activités à valeur ajoutée grâce à l'automatisation et (le big data, généralisation de la supervision avec l'application BEM pour tous, déploiement de DIANA pour le traitement des alarmes)
 - anticiper les services de demain en mettant en œuvre des

technologies d'infrastructure mutualisées en mode cloud, en augmentant la capacité des équipements (new NE, switch) et développer de nouvelles fonctionnalités dans le SI
- être au rendez-vous pour les services qui feront nos revenus de demain tels que le développement des services bancaires et l'Internet des objets.

- La DERS prévoit un taux de remplacement des départs compris entre 1 pour 2 et 1 pour 3. Elle prévoit également une croissance de la sous traitance sur la période 2017 – 2019 essentiellement sur la supervision de l'accès sur le réseau mobile.
Pour la Direction des Réseaux (DR) il est prévu la décroissance des activités de la supervision, la stabilité puis la décroissance sur les réseaux RTC et transmission et la croissance des activités sur les réseaux IP et mobile
Pour la Direction des Services (DS) il est prévu une croissance de l'activité sur les domaines internet/data & TV et contenus et la décroissance pour la VoIP et messagerie
Pour DSMP les activités liées à la sécurité et au traitement des données restent en croissance.
- **Le point de vue de la CFE-CGC** : La Direction persiste à nous présenter des dossiers techniques sans les enjeux économiques associés. Elle passe sous silence l'évolution des effectifs et l'adéquation des moyens avec les objectifs. Nous continuerons à interpeller la Direction sur l'importance des données économiques. Nous déplorons l'absence d'information sur les conséquences liées au développement des RIP et plus particulièrement sur l'exploitation des données et des réseaux.
- **L'avis du CE** : Les élus du CE demandent d'être consultés sur le projet de regroupement des équipes d'exploitation et de supervision du RTC. Ils demandent également d'être consultés sur l'évolution des activités de supervision de l'accès radio mobile et sur la supervision du cœur mobile.

■ Evolution de l'organisation des activités de supervision des réseaux ADSL-FTTH et Transmission.

- Au sein de la Direction des Réseaux (DR), la Direction de la Supervision des Réseaux (DSR) rassemblent les équipes responsables de la supervision des réseaux ADSL-FTTH, Transmission, RTC et Environnement Technique et Réseau mobile.

- Les équipes ADSL-FTTH couvrent la supervision des équipements DSLAM pour le raccordement des clients à l'ADSL et des équipements OLT pour le raccordement des clients à la Fibre. Les équipes Transmission couvrent la supervision des équipements support des liens THD, PDH, SDH et ATM. Trois types d'activités sont réalisés par ces équipes : traitement des alarmes provenant des équipements et le traitement des plaintes des clients venant des centres clients GP et Entreprise. Ces activités sont réalisées par les Groupes de Supervision Accueil des Tickets de signalisation clients (GSAT) et par les Groupes de Supervision Réseaux (GSR).
- A ce jour les équipes de supervision sont sur 5 sites : Lille Vafo, Lyon Sévigne Matheron, Nantes Cambronne, Paris Alleray et Toulouse Languedoc. Paris et Toulouse assurent la supervision en HNO.
- Face à la décroissance de l'activité sur le domaine ADSL-FTTH (il n'est pas prévu de décroissance de l'activité coté transmission d'ici 2018) et à la croissance de l'activité sur l'exploitation / maintenance des réseaux ADSL/VDSL et de la Boucle Locale Optique la DERS prévoit un redéploiement des effectifs.
- Jusqu'à fin 2017 l'organisation est issue du projet Spring. A partir de 2018 le dimensionnement des équipes GSAT et GSR sera géré en fonction de l'évolution des volumes d'activités. Pour les GSAT il est prévu la mise en place d'un mode de fonctionnement qui permet le partage des charges entre les équipes. Pour les GSR il est prévu le regroupement sur un seul site : Paris.
- D'ici fin 2017 la Direction annonce la fermeture du GSR de Toulouse. Elle annonce également la suppression des équipes GSAT de Nantes et Toulouse avec transfert de l'activité sur les 3 autres sites : Lille, Lyon et Paris à partir de 2018.
- Le point de vue de la CFE-CGC** : le document présenté par la Direction n'apporte aucun élément factuel permettant de juger le bien fondé de leurs hypothèses en matière d'évolution de la charge de travail. Il n'y a aucune certitude pour que la baisse de l'activité soit effective : le matériel va vieillir et nécessitera de plus en plus d'opérations de maintenance. De plus la migration ATM vers GE a également un impact sur la charge de travail.

■ Information sur les futurs aménagements des sites de Lyon Lacassagne et Sky 56.

- L'Entreprise prévoit le déménagement des salariés de la DTSI sur les sites de Lacassagne (après construction de 2 nouveaux bâtiments et rénovation d'un 3^{ième}) et sur un nouveau site en construction : Sky 56
Ces 4 bâtiments permettront d'accueillir 3200 personnes.

- Le site Lacassagne regroupera les effectifs de la DERS, de l'UEFE ; de la DTRS+UPR, de la DISU et de la DIF. Il est prévu 400 places de parking, un restaurant d'entreprise sur ce site.
- Le site de Sky 56 regroupera les effectifs de la DSI, d'une partie de la DISU (état-major), de la DESI, de la DI et la Direction de la Transformation. Il est prévu des places de parking, un restaurant d'entreprise sur ce site
- Le point de vue de la CFE-CGC** : Nous déplorons que la continuité des espaces de travail de la DTSI soit sacrifiée au profit de celle des activités back-office commercial entreprise. Nous avons demandé que les impacts du « free sitting » (placement à la demande, permettant de proposer moins de places que de salariés) ne soient pas complètement étudiés (fonctionnement HSCT, mode de management, équilibre entre places allouées et en placement libre, préservation des collectifs de travail). Nous avons demandé pour les sites cible des informations claires sur les projections d'effectif par métier sur les années à venir.
- L'avis du CE** : une majorité d'élus se sont prononcés pour que chaque salarié ait une position de travail attiré.

■ Consultation du CE sur le projet d'externalisation d'une partie de l'activité des équipes ODR des UPR.

- La Direction prévoit la mise en place d'un Centre de Services pour gérer les opérations les plus simples et ne garder en interne que le pilotage global, le traitement des opérations complexes et plus particulièrement celles concernant le cœur de réseau mobile. .
- Le point de vue de la CFE-CGC** : Un nouveau dossier qui fait la part belle à la sous traitance et l'affichage que la part transférée au Centre de Service soit garanti. C'est ouvrir la possibilité pour que des activités que nous jugeons cœur de métier d'Orange ne soient plus gérées par des salariés présents dans les locaux d'Orange. Le dossier présenté au CE ne permet pas d'apprécier l'évolution des moyens internes, son adéquation avec l'évolution de la charge de travail et surtout risque de concourir à une dégradation de la qualité de service. Nous risquons de perdre notre 1^{ère} place à la campagne ARCEP mobile.
- L'avis du CE** : Les élus du CE demandent à la Direction de proposer un nouveau dossier avec restitution des impacts économiques liés à ce dossier et comment elle répondra aux aspirations des salariés. Le CE est en attente de connaître les intentions de la Direction et a refusé de prendre part au vote. Ce dossier devra être représenté lors d'une prochaine séance du CE.

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre

 facebook.com/cfecgc.orange

 twitter.com/CFECCOrange



Vos correspondants CFE-CGC

Didier Coquillé 06 83 98 22 84
Jean Pelegrin Bomel 06 08 36 27 69
Claude Ruget 06 70 27 89 03
Hervé Clipet 06 72 36 37 54

Tous vos contacts CFE-CGC dans l'annuaire du syndicat

bit.ly/annuaireCFECC